

# Rapport annuel 2002

2002





# Rapport annuel 2002

---

# ARTICLE PREMIER du Traité

## *Obligations fondamentales*

*1. Chaque Etat partie s'engage à ne pas effectuer d'explosion expérimentale d'arme nucléaire ou d'autre explosion nucléaire et à interdire et empêcher toute explosion de cette nature en tout lieu sous sa juridiction ou son contrôle.*

*2. Chaque Etat partie s'engage en outre à s'abstenir de provoquer ou d'encourager l'exécution – ou de participer de quelque manière que ce soit à l'exécution – de toute explosion expérimentale d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire*

Le présent rapport est le premier des rapports écrits présentés par le Secrétaire exécutif à la vingtième session de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il rend compte des activités que le Secrétariat technique provisoire de la Commission a entreprises en 2002 pour mener à bien les grands programmes 1 à 7.



## Avant-Propos du Secrétaire exécutif

C'est un grand honneur pour moi que de présenter le rapport annuel du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui rend compte des avancées notables réalisées en 2002 en vue de mettre en place le régime de vérification sous toutes ses formes et de préparer l'entrée en vigueur du Traité.

La mise en place du Système de surveillance internationale (SSI), lequel est un réseau mondial de 321 stations de surveillance sismologique, surveillance hydroacoustique, surveillance des infrasons et surveillance des radionucléides, auquel il faut ajouter 16 laboratoires de radioéléments, se poursuit de façon régulière et assurée. En 2002, 23 stations ont été certifiées comme répondant aux prescriptions techniques établies par la Commission, ce qui porte à 47 le nombre des installations certifiées à la fin 2002. Au 31 décembre 2002, 46 % des stations du SSI, dont deux situées dans l'Antarctique, soient avaient été achevées, soit répondaient, pour l'essentiel, aux spécifications décidées par la Commission. Depuis le début de 2003, 3 nouvelles stations ont été certifiées, de sorte que 50 installations sont désormais certifiées. Pour 80 autres stations, soit les travaux de construction ont été entamés, soit des négociations ont été ouvertes en vue de la conclusion de marchés.

Le Centre international de données (CID), dont les locaux sont à Vienne, reçoit, stocke et diffuse des données, provenant d'un nombre toujours plus grands de stations du SSI, qu'il analyse régulièrement et à partir desquelles il établit des bulletins qu'il communique aux Etats signataires. Il continue de développer et de tester les capacités de traitement supplémentaires requises avant l'entrée en vigueur du Traité. Pour ce qui est des Etats signataires, il est à noter qu'une cinquantaine de centres nationaux de données ont été mis en place et que 465 utilisateurs originaires de 66 pays sont désormais autorisés à accéder aux données du SSI et aux produits du CID. Nous continuerons d'aider les Etats signataires à créer et exploiter de tels centres.

L'année 2002 a été marquée par la conduite de la première inspection sur place expérimentale d'envergure. Plus de 25 inspecteurs désignés à cet effet, provenant de 17 Etats signataires et du Secrétariat, ont simulé à cette occasion un certain nombre d'activités d'inspection, parmi lesquelles un survol par hélicoptère, dans une région isolée du Kazakhstan. Les enseignements tirés de cette expérience seront fort utiles pour la mise en place du régime d'inspection. En 2002 également, des experts du monde entier ont poursuivi l'examen du régime de vérification de l'application du Traité. La Commission a organisé des activités de formation – stages, ateliers de travail et autres – non seulement à Vienne, mais aussi en Afrique, en Amérique du Nord et en Amérique centrale, en Asie et en Europe, auxquelles ont participé plus de 400 personnes. Qu'il me soit permis de remercier ici le Canada, la Chine, les Etats-

Unis d'Amérique, la Finlande, la Jamaïque, le Kenya, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord pour avoir accueilli ces manifestations qui ont suscité l'intérêt des spécialistes de la vérification du monde entier.

Si le régime de vérification vise essentiellement à surveiller l'application du Traité, il n'en reste pas moins que les techniques utilisées à cet effet présentent un intérêt à des fins civiles et scientifiques. Les milieux scientifiques se déclarent très intéressés par les données du SSI et les produits du CID, qui pourraient être fort utiles pour la réalisation de diverses études et dont pourraient tirer parti non seulement chaque Etat, mais aussi l'humanité tout entière. En 2002, le Secrétariat a organisé deux manifestations visant à favoriser l'application à des fins civiles et scientifiques des techniques de vérification, à l'initiative des gouvernements australien, britannique, japonais et néerlandais et avec leur assistance. Il serait heureux de continuer à prêter son appui à des initiatives de ce type.

Le 11 juin 2002, la Commission a adhéré à la Convention de Vienne sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales. Je suis convaincu que ceci facilitera la clarté, la prévisibilité et la stabilité des relations juridiques établies par la Commission et je suis heureux de constater que le statut de cette dernière, ainsi affirmé, prend une nouvelle dimension. Le 18 septembre 2002, j'ai signé l'Accord de coopération avec l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), lequel consolide l'objectif de nos deux organismes : l'affermissement de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis la fin de 2002, un nouvel Etat a ratifié le Traité. Ainsi, au 11 mars 2003, 166 avaient signé le Traité et 98 l'avaient ratifié, ce qui permet de penser que l'on est proche de l'objectif d'universalité. Tout récemment, les Etats ont décidé de tenir, du 3 au 5 septembre 2003, en Autriche, une nouvelle conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité (en vertu de l'article XIV). Je compte que cette conférence favorisera l'entrée en vigueur rapide du Traité. Le Secrétariat, pour sa part, poursuivra ses travaux en 2003 avec une grande détermination.

Le Secrétaire exécutif  
Wolfgang Hoffmann

Commission préparatoire  
de l'Organisation du Traité  
d'interdiction complète  
des essais nucléaires

Vienne  
mars 2003



# Directeurs des divisions du Secrétariat technique provisoire



M. Gerardo Suárez  
Division du Système de surveillance  
international



M. Rashad Kebeasy  
Division du Centre international  
de données



M. Vladimir Krioutchenkov  
Division des inspections  
*sur place*



M. Pierce S. Corden  
Division de l'administration



M. Ziping Gu  
Division des affaires juridiques  
et des relations extérieures

Copyright © Commission préparatoire de l'Organisation  
du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Reproduction interdite

Publié par le Secrétariat technique provisoire de la  
Commission préparatoire de  
l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires  
Centre international de Vienne  
B.P. 1200  
A-1400 Vienne  
Autriche

*Photographie de couverture:* En bas à gauche: Pavillons d'aspiration du miniréseau de  
réduction de bruit, station IS33 (Antananarivo, Madagascar)  
En haut à droite: Nœud de l'infrastructure mondiale de télécommunications (Fucino, Italie)

Dans le présent document, les pays sont désignés par le nom qui était en usage  
officiel au moment où le texte a été établi.

Les frontières et la présentation des données sur les cartes reproduites dans le présent docu-  
ment n'impliquent de la part de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité  
d'interdiction complète des essais nucléaires aucune prise de position quant au statut  
juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de  
leurs frontières ou limites.

La mention de noms d'entreprises ou de produits spécifiques (dont il est précisé ou non  
qu'ils sont protégés) n'implique aucune intention d'enfreindre les droits de propriété ni ne  
peut être interprétée comme un aval ou une recommandation de la part de la Commission  
préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Imprimé en Autriche  
mai 2003

Inspiré du rapport du Secrétaire exécutif sur les grands programmes 1 à 7  
(document CTBT/PC-20/INF.1)



---

# Table des matières

Grand programme 1. Système de surveillance international .....	1
Grand programme 2. Centre international de données .....	9
Grand programme 3. Communications .....	17
Grand programme 4. Inspections sur place .....	23
Grand programme 5. Evaluation .....	31
Grand programme 6. Organes directeurs .....	35
Grand programme 7. Administration, coordination et appui .....	37

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Etats dont la ratification est requise pour que le Traité entre en vigueur (au 31 décembre 2002) .....	48
Signature et ratification du Traité (au 31 décembre 2002) .....	49
Installations du Système de surveillance international .....	53
Organigramme du Secrétariat technique provisoire (au 31 décembre 2002) .....	54

---

# Abréviations

AEC	Association des Etats des Caraïbes
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
Auto DRM	gestionnaire automatisé des demandes de données
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CID	Centre international de données (Vienne)
CIV	Centre international de Vienne
CSO	Centre de soutien aux opérations
DOTS	Base de données DOTS du Secrétariat technique (provisoire)
GSETT-3	Troisième essai technique du Groupe d'experts scientifiques
IIASA	Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes
ITM	Infrastructure de télécommunications mondiale
OEA	Organisation des Etats américains
OIAC	Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques
OMM	Organisation météorologique mondiale
OPANAL	Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
OUA	Organisation de l'unité africaine
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCE	Système de communication avec les experts
SSI	Système de surveillance internationale
SSR	Système de surveillance sismologique passive des répliques
STP	Secrétariat technique provisoire